

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN C.E.R.

Société Anonyme au capital de 1 792 000 €
Siège Social : 1, Avenue de Valombre - 17200 ROYAN PONTAILLAC
715 550 091 – R.C.S. SAINTES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2017

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la Loi et aux Statuts, pour vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et vous exposer la situation de la Société et son évolution prévisible.

I- ASPECT ECONOMIQUE

ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 36,1 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 contre 35,5 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le chiffre d'activité net, hors « surtaxes et redevances » collectées pour le compte des collectivités délégantes et des autres organismes publics, s'élève à 19 M€ contre 18,9 M€ au 31 décembre 2015.

ACTIVITE

L'**activité d'exploitation** s'est élevée à 15,1 M€ pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016, pour 15 M€ sur l'exercice 2015.

L'actualisation tarifaire de notre rémunération de délégataire a évolué favorablement sur 2016 de 0,5 % pour les activités eau et Assainissement, alors que le nombre de nouveaux clients raccordés aux services publics Eau et Assainissement a progressé de 1,1 %.

Outre la baisse structurelle constante des m³ consommés, les conditions météorologiques printanières 2016 défavorables ont conduit à une baisse de consommation unitaire sur 2016 de (-3.5 %).

D'un point de vue commercial, aucune opération significative n'est intervenue sur l'exercice, seul un avenant sur Oléron et des renégociations de prestations de services ont été engagés dans un environnement très concurrentiel.

Dans le même temps, le bilan de l'**activité travaux** (Travaux Equipements et de Canalisation) est comparable à 2015.

En M€	Réel 2016	Réel 2015
TLE	1,39	1,16
TE	0,52	0,68
TC	2,02	2,08
TOTAL TRAVAUX	3,93	3,92

L'activité TLE (branchements neufs) est en progression de 20 % sur l'exercice 2016, corrélativement à l'amélioration des indicateurs immobiliers.

L'activité TE sur 2016 est en légère diminution par rapport à l'année 2015 du fait d'une baisse des travaux en sous-traitance à paiement direct. Le portefeuille de Travaux d'équipement 2016 ne prend pas en compte de chantiers significatifs.

En parallèle, l'activité des travaux canalisations reste stable. Compte tenu de la problématique de financement des collectivités locales pesant sur les signatures des ordres de services de chantiers bien identifiés, le taux de prise de marché sur le périmètre est satisfaisant.

MOYENS D'EXPLOITATION

CER poursuit avec détermination son objectif de satisfaire à ses engagements contractuels avec une haute qualité de service, tout en maîtrisant ses dépenses et investissements.

Ainsi, dans le cadre de la maintenance des équipements, CER a réalisé sur l'année 0,991 M€ de renouvellement électromécanique et réseau, budget en léger retrait par rapport à l'exercice précédent.

Les investissements CER consacrés aux matériels et autres équipements s'élèvent à 0,3 M€ en 2016.

CER bénéficie, par ailleurs, de nombreux moyens communs de sa société mère SAUR afin d'améliorer sa productivité, et notamment du support d'un Cockpit de Pilotage Opérationnel (CPO) de la Direction Opérationnelle Sud-Ouest.

Ainsi, l'ordonnancement de l'activité exploitation centralisée sur un seul site est confiée à des collaborateurs dédiés, qui par leur planification et expertise optimisent l'organisation des interventions.

Les bases de données techniques enrichies via des outils informatiques intégrés et déployés directement auprès des collaborateurs terrain permettent une analyse technique et un retour d'informations des plus pertinents.

La précision du système d'information technique renforce l'action de nos experts qui peuvent analyser, diagnostiquer, coordonner les actions à mener au niveau des directions régionales et filiales, ou encore définir les travaux d'amélioration nécessaires dans la gestion des réseaux, le traitement de l'eau, la maintenance et l'informatique industrielle.

L'ambition du groupe est de devenir le référent en matière de nouvelles technologies appliquées à la gestion des services de l'eau, en plaçant le CPO au carrefour de l'organisation.

Mettre l'intelligence au service de l'eau dans un environnement en évolution permanente, et placer l'innovation au cœur du métier afin de différencier le positionnement du groupe Saur caractérisé par son excellence opérationnelle et sa compétitivité.

Le programme de transformation de l'entreprise « Ambition 2018 » s'articule autour de quatre piliers :

- Ambition Collectivité : répondre aux exigences nouvelles des collectivités et à chacun de leurs enjeux, et construire avec les collectivités locales un nouveau modèle de partenariat fondé sur une confiance réciproque et durable. Cette évolution doit se traduire notamment par une mise à disposition permanente des données du service et un partage réel des informations aboutissant à des axes de progrès;
- Ambition Clientèle : renforcer la confiance dans le service client proposé par la société, en fiabilisant le service rendu aux consommateurs, ainsi que le processus facturation – recouvrement ;

- Ambition collaborateurs : impliquer les hommes et les femmes en développant le sentiment de reconnaissance. Il s'agit ainsi tout d'abord de préserver la santé et la sécurité de l'ensemble des agents, ensuite de reconnaître la contribution à la réussite de chacun, son engagement, sa responsabilité et encore de développer le potentiel de chaque collaborateur de l'entreprise dans ce changement pour relever le défi.
- Ambition Performance : créer de la valeur dans la durée. L'entreprise se fixe l'objectif de développer l'activité, et d'améliorer la productivité opérationnelle de ses métiers.

PERSPECTIVES 2017

Sur l'année 2017, aucun contrat en délégation de service public n'arrive à échéance.

Le contexte commercial demeure toujours très concurrentiel, et les négociations commerciales s'avèrent difficiles sur les procédures d'appel d'offres de marchés publics en travaux et de prestations de services.

Compte tenu d'effets mécaniques favorables (formules d'actualisation tarifaires, évolutions clients), l'activité exploitation sur l'année 2017 devrait progresser de 0,2 M€.

Les nombreuses mesures d'optimisations déjà initiées sur les exercices précédents vont être suivies sur l'exercice 2017 : la gestion du parc véhicules fera toujours l'objet d'une attention particulière, la politique de réduction de consommables et de recherche de gains d'achats sera prolongée.

Le niveau d'activité travaux devrait être conforme à celui de l'exercice 2016.

La crise financière de plus en plus pressante ralentit tous les projets d'investissements en cours, aussi bien pour les collectivités locales que pour les industriels et particuliers. En effet, les établissements bancaires étant de plus en plus frileux pour financer ces acteurs économiques, de nombreuses opérations programmées ne peuvent malheureusement aboutir.

Le portefeuille travaux d'équipements et travaux canalisations de l'année 2017 est prévu au même niveau que celui de l'année 2016, aucun chantier significatif n'étant prévu sur l'exercice.

En ce qui concerne les TLE, la hausse d'activité constatée sur 2016 est considérée pérenne. Ainsi, le niveau de réalisation de branchements neufs sur 2017 devrait être comparable à 2016.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'utilise pas en son nom propre d'instruments financiers, qui de fait n'ont pas d'incidence sur l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière ou de ses pertes ou profits.

La société se finance et place ses excédents de trésorerie auprès de sa maison mère SAUR.

La société n'est pas exposée à des risques de prix, de crédit, de liquidité ou de trésorerie.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu au cours de l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'exerce pas d'activité propre en matière de recherche et développement, ces fonctions étant portées par la société SAUR pour le compte de l'ensemble de ses filiales.

II- ASPECT SOCIAL

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2016 :

- la Compagnie des Eaux de Royan comptait 99 collaborateurs,
- l'âge moyen des collaborateurs était de 43,26 ans,
- l'ancienneté moyenne des collaborateurs était de 14,93 ans.

FORMATION

95 actions ont été réalisées pour 1200 heures de formation dispensées pour un coût global de 27.615 € (coût pédagogique hors cotisations annuelles obligatoires / alternance / CIF ...).

CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

En 2016, la Société a eu à déplorer 2 accidents de travail avec arrêt.

ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DE LA PROMOTION DES DIVERSITES

Pleinement engagées dans leur projet de transformation et d'amélioration de la performance depuis plusieurs années, Saur et CER confirment leur volonté de faire de la diversité et de l'égalité des chances un outil de culture et de cohésion sociale notamment dans le cadre de sa démarche « Ambition 2018 ».

Ainsi, ont été rédigés un certain nombre d'accords, notamment :

- l'accord dit du « contrat de génération » (accord UES Eau de SAUR incluant CER du 22 novembre 2011) qui prévoit :
 - l'encouragement de la politique d'alternance
 - le maintien de l'emploi des seniors afin de faciliter le transfert d'expérience
- l'accord relatif à l'Égalité des chances, la Diversité, la Prévention des discriminations et la Qualité de vie au travail (accord UES Eau de SAUR incluant CER du 16 septembre 2016) qui entre autres dispositions prévoit :
 - de favoriser la mixité des emplois et plus particulièrement l'accès des femmes aux emplois et aux postes de dirigeants
 - de faciliter l'activité au quotidien des personnes en situation de handicap
 - de garantir la qualité de vie au travail notamment par une prise en compte de l'équilibre vie professionnelle / vie privée

III – ASPECT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIETAL

Pour l'ensemble de ses métiers, **le Groupe Saur concrétise sa responsabilité sociétale à deux niveaux :**

- au sein de l'entreprise pour agir, dans le cadre de ses propres activités, sur les trois piliers fondateurs que sont le progrès social, la protection de l'environnement et la performance économique.
- dans l'accompagnement des collectivités pour construire des territoires durables. Seul ou en réseau, l'objectif est de mieux répondre aux attentes des citoyens et d'innover face aux enjeux environnementaux et sociétaux émergents.

Un triple engagement

En 2016, à l'issue de réflexions menées au sein d'un comité RSE dédié, le Groupe Saur a actualisé son positionnement en matière de responsabilité sociétale.

Son engagement s'articule désormais autour de trois piliers :

- Préservation et valorisation des ressources territoriales
- Progrès collectif et création de valeur locale
- Entreprise à taille humaine



1 PRÉSERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES TERRITORIALES

Face aux contraintes pesant sur les ressources, tant naturelles que financières, nous collaborons et innovons avec nos partenaires et nos fournisseurs pour développer des solutions sur-mesure qui optimisent l'utilisation des ressources et réduisent notre impact environnemental. En s'appuyant sur les smart technologies, nous plaçons la donnée au cœur de la performance environnementale de nos clients et de leur territoire.

3 ENTREPRISE À TAILLE HUMAINE

Dans un contexte de transformation de nos métiers et de nos organisations, nous veillons à préserver un esprit solidaire et favoriser l'engagement de nos collaborateurs, ambassadeurs au quotidien de l'entreprise. Accompagner leurs parcours professionnels, garantir leur sécurité et agir dans le respect de l'égalité des chances sont au cœur de nos préoccupations et de notre politique de ressources humaines.

2 PROGRÈS COLLECTIF ET CRÉATION DE VALEUR LOCALE

Acteur de proximité, partenaire des collectivités et des industriels, le groupe Saur a l'ambition de contribuer à la vitalité des territoires qu'il sert au quotidien. Nous innovons et investissons les technologies numériques pour réinventer le service, moderniser la relation avec nos clients et leur apporter toujours plus de valeur ajoutée et de satisfaction. Avec nos parties prenantes, nous entretenons un dialogue sincère pour nourrir des partenariats porteurs de progrès partagé, soutenir le tissu socio-économique sur nos territoires d'implantation et respecter le cadre de vie des riverains de nos installations.

Cette démarche globale repose sur l'implication de tous les collaborateurs de Saur et se décline sur l'ensemble des métiers et des activités du Groupe.

Un **reporting** est assuré chaque année via le rapport de responsabilité sociétale. Ce reporting intègre à la fois les actions concrètes réalisées chaque année au sein du Groupe et les performances économiques, sociales et environnementales de l'entreprise.

Il est important de noter que, si les enjeux liés à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre n'apparaissent pas nominativement dans les enjeux prioritaires de Saur, ils sont néanmoins pris en compte dans les stratégies des pôles

d'activité. Ils sont également liés aux actions de protection de la ressource en eau ainsi qu'à la réduction et à la valorisation des déchets.

En 2016, CER a renouvelé sa triple certification Qualité Sécurité Environnement (ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001) et obtenu une certification initiale Énergie (ISO 50001)

L'ISO 140001 intègre un outil de gestion des risques environnementaux. Il permet notamment de contrôler le respect des obligations réglementaires, de piloter les plans d'action et d'animer le processus d'amélioration continue, avec notamment pour actions :

- réduire l'empreinte environnementale de nos sites : amélioration des rendements des réseaux de distribution d'eau potable, en cohérence avec les objectifs fixés par la loi Grenelle. Le bénéfice est triple : protection des ressources, diminution des volumes d'eau pompés et moindre sollicitation des unités de production ; utilisation de savoir-faire techniques spécifiques ;
- consommer au plus juste et réduire la production de déchets : actions éco-responsables sur ses sites, en favorisant le tri et le recyclage, en réduisant la consommation de papier;
- créer des ouvrages qui s'intègrent dans la nature : Le Groupe et ses équipes ingénierie/travaux, intègrent en amont des projets les problématiques environnementales pour proposer à ses clients des ouvrages qui s'intègrent dans l'environnement et respectent la biodiversité ;
- intégrer la protection de la biodiversité : protection de la biodiversité et à la prise en compte des enjeux naturalistes sur nos sites ; partenariats avec des associations naturalistes ;
- actions ayant un impact positif sur l'environnement menées en partenariat avec des collectivités et associations ; Actions de sensibilisation aux enjeux du Développement Durable.
- réduire nos émissions de gaz à effet serre : amélioration de l'efficacité énergétique de ses processus de production ; réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports grâce au programme "se déplacer moins, se déplacer mieux" avec l'évolution de la grille de véhicules (moins de 130 gCO₂/km).

L'ISO 50001 apporte lui un éclairage complémentaire en intégrant des outils spécifiques sur le suivi de la consommation énergétique et l'obligation de mettre en œuvre une démarche d'efficacité énergétique.

IV – INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Nos métiers, la réglementation qui leur est applicable ainsi que l'organisation et l'exécution du service public, sont sources de différents risques qui peuvent affecter le résultat financier de CER.

CER peut faire l'objet de demandes de réparation pour des dommages consécutifs à une non-conformité à la réglementation en matière de consommation, sociale, environnementale (eau, faune, flore, sol et air).

Par ailleurs, l'eau traitée rejetée dans le milieu naturel peut ne pas être conforme aux règlements en raison de facteurs extérieurs à notre contrôle (en cas de forte pluie, rejet des eaux usées sans traitement, ce qui dégrade l'environnement).

La notion de réparation n'est pas toujours consécutive à la faute, en particulier en matière environnementale, consécutivement à la loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale.

Ces risques susceptibles de toucher notre société peuvent être ainsi exposés :

1/ S'agissant des risques professionnels et de la sécurité des collaborateurs de la Société, un programme de prévention est mis en œuvre, la formation des personnels à la sécurité est assuré et les outillages et machines nécessitant des contrôles réglementaires sont identifiés.

CER ne se limite pas à des mesures de prévention de nature technique et organisationnelle, mais elle s'attache aussi à travailler sur le comportement humain afin de diminuer encore plus l'exposition aux risques professionnels et ainsi l'occurrence des accidents du travail ou des maladies professionnelles. La méthode utilisée est la réduction des comportements à risque par la prise de conscience de ces comportements et l'implication de toute la chaîne managériale dans ces questions de sécurité.

Cet engagement soutenu de CER dans la sécurité de ses collaborateurs contribue à la préservation de la santé de ses collaborateurs et à la réduction des risques professionnels tels que repris dans le document unique avec les moyens de prévention associés. La Société veille, par ailleurs, à faire opérer l'entretien des outillages par des sociétés et personnels qualifiés. Les consommables des outillages ou équipements sont remplacés afin de limiter les risques d'accident.

CER a également réalisé une enquête auprès de ses collaborateurs concernant la qualité de vie au travail et lutte ainsi contre les éventuels risques psycho sociaux.

La triple certification Qualité Sécurité Environnement de CER délivrée depuis 2007 par l'AFNOR et renouvelée en 2016 atteste de cet engagement sans faille dans la maîtrise des risques opérationnels.

La Société n'a pas connaissance de manquement en matière de permis et autorisations qui la mettrait, elle et ses personnels, en situation de risque.

2/ CER peut être en situation de subir irrésistiblement des changements économiques affectant la rentabilité des contrats ou la santé financière des entreprises. En particulier, la crise financière qui touche en ce moment l'ensemble de l'économie pourrait avoir des conséquences sur la santé financière de certaines entreprises avec lesquelles la Société est en relation économique.

3/ Le principe de continuité du service public interdit aux entreprises, dont CER, de résilier les contrats avec les collectivités locales, de les suspendre, d'en modifier unilatéralement leurs conditions d'exécution.

De plus, la possibilité de renégocier (les tarifs ou autre) est soumise à certaines conditions très strictes. En conséquence, CER peut être tenue de continuer à exécuter un contrat dont les conditions et l'équilibre financier existant à la date de signature ont été modifié et dont la rentabilité est affectée. Si le droit administratif français permet en général l'indemnisation du cocontractant privé exposé à des surcoûts en raison d'imprévus ou de conséquences d'actes administratifs, l'obtention de cette indemnisation n'est pas certaine ou ne répare pas nécessairement le préjudice subi en intégralité. D'autre part, le délai de paiement de ces indemnités est souvent long.

Tout contrat administratif avec les autorités locales peut être sujet à une résiliation anticipée ou unilatérale ou à des changements défavorables.

Le droit administratif français permet au cocontractant public de mettre fin dans l'intérêt général à un contrat administratif contre indemnisation du cocontractant privé. Une telle indemnisation ne couvre pas nécessairement tout le préjudice subi consécutivement à la non poursuite du contrat.

4/ L'activité de CER est en partie concernée par le prix et la disponibilité de l'énergie ainsi que de certaines matières premières.

Les modes de calcul des variations de prix prévues contractuellement ne sont pas toujours suffisants pour couvrir l'impact consécutif à une augmentation des cours des matières.

La certification Energie de CER délivrée en 2016 par l'AFNOR atteste de cet engagement sans faille de l'entreprise à atteindre l'efficacité énergétique.

5/ Le fonctionnement des installations qui nous sont confiées suppose la fourniture d'énergie électrique. Nous sommes donc dépendants du fournisseur d'électricité et toute coupure affecte notre capacité à fournir notre service aux consommateurs. Il n'est pas toujours possible de recevoir du fournisseur d'électricité, une indemnisation totale d'une telle défaillance de fourniture d'énergie électrique.

6/ CER ne peut s'opposer aux évolutions du service public au profit des usagers à la demande des donneurs d'ordre public et n'est pas toujours en mesure d'éviter les coûts consécutifs aux changements réglementaires ou de les répercuter, totalement ou en partie. CER doit effectuer des dépenses régulières pour respecter les obligations résultant de tout changement de lois et de règlements. La charge consécutive peut être diminuée par une renégociation des tarifs avec l'autorité locale, mais sans garantie de concrétisation.

7/ Les propriétaires des installations que nous exploitons ne procèdent pas toujours à leur mise en conformité réglementaire. Bien qu'en principe la personne responsable de l'organisation du service public assume la charge et la responsabilité des investissements des installations qu'elle nous confie et du renouvellement et de la maintenance des principaux équipements, il est possible que les investissements soient insuffisants et que CER soit déclarée responsable de non conformités dans l'exploitation du service en raison de non conformités des installations.

A cela s'ajoute le risque de réclamation des tiers qui peuvent directement ou indirectement affecter l'existence d'un contrat et causer une publicité négative pour CER, dégrader sa réputation et sa position concurrentielle.

8/ Les opérations d'exploitation de CER peuvent être affectées par des arrêts et interruptions résultant des accidents industriels, de conditions météorologiques défavorables ou d'actes malicieux des tiers.

9/ Nos opérations d'exploitation peuvent être affectées par des événements défavorables imprévus d'ordre naturel ou industriel (explosions, incendies, sécheresse, inondations, foudre, terrorisme) qui peuvent endommager ou détruire les installations, interdire ou restreindre la fourniture d'eau destinée à la consommation humaine conforme à la réglementation et encore porter atteinte à l'environnement, la faune, la flore ou encore aux conditions du milieu aquatique.

INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux.

Rémunérations

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés

durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Aucun des mandataires sociaux n'a perçu de rémunérations au cours de l'exercice par CER ou ses sociétés contrôlées (ni rémunération, ni avantages en nature), étant précisé que CER ne détient pas de participations dans d'autres sociétés.

EXAMEN DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur de la Société n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

REPARTITION DU CAPITAL

Conformément à la Loi, nous vous informons que le capital de votre Société est notamment détenu par :

- SAUR SAS pour 76,36 %,
- S.E.P.I.G. SA pour 8,09 %,
- Actionnaires Privés, pour 15,55 %.

Nous vous informons qu'aucune modification de la répartition ci-dessus n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne détient pas de participations significatives.

DETENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES

Conformément à l'article L225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention de la nature de celles visées à l'article L225-38 du Code de Commerce.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-39 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous indiquons que la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, a été communiquée aux Commissaires aux comptes.

PROPOSITION D'AFFECTATION ET DE REPARTITION DES RESULTATS

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est bénéficiaire de 1.618.427,36 €. Compte tenu d'un report à nouveau antérieur créditeur de 1.659,00 €, c'est un bénéfice disponible de 1.620.086,36 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- au titre du dividende, une somme de 1.619.968,00 €
- le solde au report à nouveau 118,36 €

Chacune des 179.200 actions entièrement libérées donnerait droit à un dividende de 9,04 €, dont la mise en paiement devrait intervenir à compter du jour de l'Assemblée.

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., seuls les dividendes distribués aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du C.G.I.

Par ailleurs, nous vous rappelons, conformément au Code de commerce, que les répartitions faites au titre de chacun des trois exercices précédents ont été les suivantes (en € pour chacune des actions composant le capital) :

EXERCICES	31/12/2015 (179.200 ACTIONS)	31/12/2014 (179.200 ACTIONS)	31/12/2013 (179.200 ACTIONS)
Dividende	9,60 €	10,35 €	8,57 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition du solde des dettes fournisseurs, par date d'échéance, au 31 décembre 2016 :

Date d'échéance		AU 31.12.2015		AU 31.12.2016	
		Montant (K€)		Montant (K€)	
		Fournisseurs biens & services	Fournisseurs d'immobilisations	Fournisseurs biens & services	Fournisseurs d'immobilisations
De 0 à 30 jours	(a)	737	33	700	226
De 30 à 60 jours	(b)	848		725	14
60 jours et plus	(c)	9			
Dettes échues en attente de règlement	(d)	38		4	
Dettes non échues	(e)	1483		1.508	
TOTAL		3.116	33	2.937	239

- (a) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est comprise entre le 1^{er} et le 31 janvier 2017, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir avant le 31 janvier 2017,
- (b) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est comprise entre le 1^{er} et le 28 février 2017, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir avant le 28 février 2017,
- (c) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est postérieure au 1^{er} mars 2017, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir postérieurement au 1^{er} mars 2017,

- (d) correspondant aux factures non réglées en raison essentiellement de litiges sur les prestations ou livraisons réalisées (qualité, quantité, retards...), et à des avoirs en attente de réception,
- (e) correspond aux charges à payer / factures non parvenues (exploitation et immobilisations).

MONTANT DES PRÊTS A MOINS DE DEUX ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE, A TITRE ACCESSOIRE A SON ACTIVITE PRINCIPALE, A DES MICROENTREPRISES, DES PME OU A DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE AVEC LESQUELLES ELLE ENTRETIENNENT DES LIENS ECONOMIQUES LE JUSTIFIANT

Aucun prêt consenti.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- après lecture des rapports des Commissaires aux comptes, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'affectation et la répartition des résultats,
- après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce, d'approuver les mentions y figurant,
- de donner quitus de sa gestion au Conseil,
- de donner pouvoirs aux fins d'effectuer les formalités.

Ci-joint, nous vous remettons le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	12/2012 12 mois	12/2013 12 mois	12/2014 12 mois	12/2015 12 mois	12/2016 12 mois (1)
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital Social	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	179 200	179 200	179 200	179 200	179 200
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes (y compris surtaxes, redevances)	35 716 570	35 395 926	36 146 080	35 515 027	36 160 038
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 942 685	2 766 072	3 415 735	2 878 509	3 159 530
- Impôts sur les bénéfices	-847 334	-664 473	-922 324	-859 568	-830 223
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 705 491	1 537 139	1 853 730	1 721 353	1 618 427
- Résultat distribué	1 705 984	1 535 744	1 854 720	1 720 320	
III - RESULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	9.86	9.90	12.09	9.57	11.30
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9.52	8.58	10.34	9.61	9.03
- Dividende versé à chaque action	9.52	8.57	10.35	9.60	9.04
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	98	92	99	103	102
- Montant de la masse salariale de l'exercice	2 950 279	2 741 437	2 865 375	2 886 010	3 029 147
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 454 532	1 370 523	1 244 430	1 220 300	1 292 206

(1) Sous réserve de l'approbation par l'A.G.O. des comptes et de l'affectation des résultats

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES
DANS D'AUTRES SOCIETES
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Roland MORICHON

né le 23 mars 1956

2, impasse des Coteaux, 31750 PRESERVILLE

Date de prise d'effet du mandat d'Administrateur : 27 juin 2001

Date d'expiration du mandat d'Administrateur : à l'issue de l'Assemblée Générale 2022 statuant sur les comptes 2021

PDG	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
PRESIDENT	CISE REUNION
PRESIDENT	CISE TP REUNION
PRESIDENT	SUDEAU
DIRECTEUR GENERAL	STEREAU DELEGUE
PRESIDENT	SMDS
PRESIDENT	CGSP
ADMINISTRATEUR	PAU CULTURE
PRESIDENT	SATEG
PRESIDENT	SEE BAYOL
PRESIDENT	TERRE DES 3 FRERES

Jean-François COURSELLE

né le 15 mars 1960

6 Rue du Mont Vallier, 31130 QUINT FONSEGRIVES

Date de prise d'effet du mandat d'Administrateur : 11 juin 2002

Date d'expiration du mandat d'Administrateur : à l'issue de l'Assemblée Générale 2019 statuant sur les comptes 2018

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
----------------	-----------------------------

Bruno CAMBOS

né le 16 septembre 1970

15, Impasse des pêcheurs, 31150 BRUGUIERES

Date de prise d'effet du mandat d'Administrateur : 17 novembre 2008

Date d'expiration du mandat d'Administrateur : à l'issue de l'Assemblée Générale 2022 statuant sur les comptes 2021

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
----------------	-----------------------------

Stéphanie THOMAZEAU

Née le 5 juillet 1971 (76)

5, rue Molitor, 75016 PARIS

Date de prise d'effet du mandat d'Administrateur : 27 octobre 2014

Date d'expiration du mandat d'Administrateur : à l'issue de l'Assemblée Générale 2019 statuant sur les comptes 2018

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
ADMINISTRATEUR	SOCIETE DES EAUX DU DISTRICT URBAIN DE DINAN
GERANTE	SNC LES COLLINES
PRESIDENT	FINPEX
REPRESENTANT SAUR, LIQUIDATEUR	CITHERDI
REPRESENTANT CISE TP, LIQUIDATEUR	SOTHEP
DIRECTOR	STEREAU UK
DIRECTOR	SAUR UK
DIRECTOR	ECOVERT GROUPLTD